

## Anti-pollution : la moitié des VUL ne se sont pas soumis à l'examen annuel

mardi, 09 février 2021

Selon les statistiques 2020 de l'OTC, organisme chargé de la collecte des statistiques du contrôle technique, la moitié des véhicules utilitaires légers contrôlés en 2019 ne se sont pas présentés à l'examen anti-pollution auxquels ils sont pourtant soumis un an après chaque CT.



Si le marché du contrôle technique, selon son organisme de tutelle, l'OTC, s'est mieux relevé d'une pandémie année 2020 que d'une année 2019 sans coronavirus, avec un rebond de 0,7% des contrôles VL d'une année sur l'autre, ces statistiques ne traduisent pas de retour aux chiffres record de 2018, puisque 800 000 contrôles de moins ont été réalisés par rapport à cette année-là, soit une baisse de 3,56%. Et c'est du côté des véhicules utilitaires légers (VUL) que les principaux problèmes ont été relevés.

Le CNPA alerte en effet quant au nombre de contrôles anti-pollution non effectués en 2020. Soumis à un examen de leur niveau d'émissions de gaz polluants chaque année suivant leur contrôle technique

complet, les VUL constituent un parc de véhicules particulièrement surveillés, d'autant que certains sont particulièrement âgés. Or, alors qu'ils ont été près de 2,5 millions de VUL à passer leur contrôle technique réglementaire en 2019, ils ont été à peine plus de la moitié à passer leur contrôle complémentaire pollution en 2020.

#### **Des défaillances critiques plus élevées sur les VUL**

« *En 2020, le nombre de contrôles anti-pollution réalisés est en baisse de 21,4 % par rapport à 2019* », relève le CNPA. Ce qui ne contribue pas à redresser l'image des VUL, même ceux de moins de 4 ans, qui ont un taux de contre-visites de 10,48%, bien supérieur aux 4,28% des VP. Un taux qui passe à 14,29% entre 4 et 7 ans, à 18,75% entre 7 et 10 ans, et à 28,31% au-delà de 10 ans. Quant aux défaillances critiques, elles sont de 0,41% en-dessous de 4 ans et atteignent 1,68% passé 10 ans.

Le CNPA propose ainsi de revoir le calendrier de contrôle technique des VUL sur celui des poids lourds, à savoir un premier contrôle dès 2 ans d'âge, puis un contrôle annuel dès 3 ans, afin d'améliorer aussi bien les conditions de sécurité routière desdits véhicules, de réduire leurs émissions polluantes et de rendre ces véhicules plus durables sur le long terme.

---

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite